

## Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région des Pays de la Loire

### Séance plénière

#### AVIS

Date : **21 novembre 2019**

Objet : Plan de gestion 2020-2026 de la Réserve naturelle régionale du Mont des Avaloirs.

Vote : **favorable  
avec réserves**

Au sein du parc naturel régional Normandie Maine, le mont des Avaloirs et le massif du Maultonne sont reconnus depuis de nombreuses années pour leur richesse écologique et paysagère.

Ce projet de réserve entièrement situé en Mayenne (300 ha) intègre une mosaïque de sites naturels à haute valeur patrimoniale présents sur les hauteurs et les versants du mont des Avaloirs, au-delà du seul point culminant : landes sèches, landes humides et tourbeuses, chênaies, hêtraies, prairies bocagères.

La présentation du diagnostic du projet de réserve a eu lieu le 09/05/2019 en séance plénière du CSRPN, qui a rendu un avis favorable associé à des réserves techniques et de demandes de compléments. Le document de diagnostic transmis par le PNR en novembre 2019 intègre les réponses à ces observations.

A partir des enjeux identifiés, le plan de gestion de la réserve propose 7 objectifs à long terme déclinés en 36 objectifs opérationnels et 72 opérations.

Il s'agit d'un premier plan de gestion, qui respecte globalement les recommandations de l'AFB. La complexité du projet réside dans l'approche foncière multi-sites, dont la plupart sont privés. Les objectifs opérationnels seraient à retravailler afin de faciliter l'évaluation future, en les regroupant dans certains cas.

Certaines fiches actions mériteraient d'être complétées, par exemple sur le suivi des espèces et des habitats. Les modalités de mise en œuvre semblent trop vagues, par exemple sur les insectes. Le protocole sur les oiseaux est satisfaisant.

Des questionnements sont exprimés sur le choix de la méthode d'étrépage qui a été retenu pour lutter contre le développement de la Fougère aigle et qui risque d'endommager le patrimoine d'intérêt archéologique. Il conviendra de prendre contact avec la DRAC et l'INRAP et de bien caler la profondeur d'étrépage afin de s'assurer de la bonne reprise de la lande.

Une cartographie des actions manque dans quelques fiche action, ainsi que des indicateurs de résultats qui sont bien souvent similaires aux indicateurs de réalisation. Il aurait été utile de conserver un indicateur de pression relatif aux espèces et habitats concernés.

Les actions sur le foncier seraient à préciser. Est-il envisagé une zone de préemption à long terme ? Une démarche de sensibilisation est à mener auprès des propriétaires et leurs descendants pour ceux qui sont agés.

Le CSRPN émet un avis favorable au plan de gestion de la réserve naturelle régionale du mont des Avernois, assorti de 3 réserves et de 2 recommandations qui sont les suivantes :

**Réserves :**

- Précautions à prendre concernant l'étrépage comme technique de lutte contre le développement de la Fougère aigle, au regard du risque sur le patrimoine d'intérêt archéologique.
- Nécessité de retravailler les objectifs opérationnels et le suivi des opérations afin d'être plus précis dans l'évaluation du plan de gestion : revoir à la baisse le nombre d'objectifs opérationnels, préciser les indicateurs de réalisation (indicateurs de « pression ») qui sont nécessairement distincts des indicateurs de résultats (se rapportant aux objectifs opérationnels).
- Préciser les protocoles de suivi sur les espèces et les habitats naturels (hors suivi oiseaux qui figure bien dans le protocole).

**Recommandations :**

- Une attention particulière à avoir sur l'adhésion et l'accompagnement des propriétaires privés dans la dynamique, en particulier sur les perspectives foncières.
- Veiller à l'intégration des connaissances nouvelles dans le bilan intermédiaire et le bilan final du plan de gestion.

Ces réserves et recommandations nécessitent de modifier le plan de gestion.

Le Président du CSRPN,



Willy CHENEAU